



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2026

### **Intelligence artificielle : le ministère de la justice déploie son outil d'IA générative interne**

**Le ministère de la Justice franchit une nouvelle étape dans la modernisation du service public de la Justice avec le déploiement de « Mon Assistant Justice », son outil interne d'intelligence artificielle générative, offrant des fonctions de rédaction, synthèse, traduction et idéation.**

Portée par Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, cette initiative répond à une ambition claire : permettre aux agents de Justice de gagner du temps sur les tâches administratives et rédactionnelles, tout en garantissant un cadre sécurisé, souverain et éthique pour l'usage de l'intelligence artificielle. Plusieurs milliers d'agents du ministère de la Justice ont, à compter d'aujourd'hui, accès à « Mon Assistant Justice », déclinaison de l'Assistant IA interministériel offrant des fonctions de rédaction, synthèse, traduction et idéation. Il permet notamment d'assister les agents dans leurs projets de note ou de synthèse, ou encore de répondre à des courriers et de préparer des entretiens.

Ce lancement s'inscrit dans la continuité de plusieurs mois d'expérimentation, au cours desquels le ministère a mobilisé une communauté de 2 500 agents pour tester l'Assistant IA interministériel en lien avec la direction interministérielle du numérique (DINUM). A l'issue de cette expérimentation, les retours des agents, tous métiers confondus, ont confirmé l'utilité concrète de l'IA générative dans l'exercice quotidien des missions de la Justice. Dans un contexte où l'intelligence artificielle transforme déjà profondément les administrations, les entreprises et les métiers, Gérald Darmanin a souhaité que le ministère de la Justice prenne pleinement sa place dans cette révolution technologique, sans retard mais sans renoncer aux exigences propres à l'institution judiciaire : protection des données, souveraineté numérique et maîtrise humaine des décisions.

« Mon Assistant Justice » est un outil hébergé de manière souveraine en France, qui permet aux agents, amenés à manipuler certaines des données les plus sensibles de l'État, de travailler en toute sécurité. Le ministère a fait le choix de doter ses agents d'un outil souverain et adapté à leurs missions, pour éviter des usages non maîtrisés d'outils grand public, qui peuvent exposer ces données à des risques réels d'ingérence étrangère ou de fuite. Cet outil s'adresse à tous les agents du ministère, quel que soit leur métier ou leur niveau de familiarité avec l'IA. Son déploiement s'étalera progressivement durant les prochains mois.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de mutualisation avec les autres ministères régaliens et la DINUM, afin de capitaliser sur les bonnes pratiques sans dupliquer les efforts. Mon Assistant Justice est une déclinaison de l'assistant IA DINUM, adaptée aux réalités et aux exigences du ministère de la Justice.

#### **Contacts presse**

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)

## **Intelligence artificielle : une priorité pour le ministère de la Justice**

Convaincu que l'intelligence artificielle constitue à la fois un défi majeur et une opportunité historique pour améliorer le fonctionnement du service public de la Justice, Gérald DARMANIN a fait de ce sujet une priorité de transformation du ministère. Depuis 2024, le ministère de la Justice a engagé des travaux afin de soutenir, structurer et sécuriser le développement de l'IA dans les métiers judiciaires et administratifs. Pour accélérer cette dynamique, le ministère s'est doté en décembre 2025 d'une direction de programme IA (DPIA) au sein du secrétariat général.

La création de cette direction de programme vise à accélérer ce travail en développant des cas d'usage au service des personnels du ministère de la Justice et des usagers : démocratiser l'IA générative pour les agents, préserver la souveraineté technologique et assurer un accompagnement humain dans le respect des exigences éthiques. La DPIA rassemble toutes les expertises nécessaires à la sécurisation juridique, technique et éthique des projets d'IA ministériels dans une approche pluridisciplinaire et pilotera l'intégration de l'IA au sein du ministère de la Justice. Dès sa création, la DPIA place les agents et l'expérience de terrain au cœur de sa démarche, et s'attache à mettre en place leur formation à l'usage de l'IA.

Au-delà de « Mon Assistant Justice », outil généraliste destiné à l'ensemble des agents, le ministère développe également des solutions d'IA spécifiquement conçues pour répondre aux besoins propres aux métiers de la Justice. Ainsi, « Mon Assistant Pénal » et « Mon Assistant Civil », élaborés en partenariat avec la cour d'appel de Paris et avec l'appui de la DINUM, proposeront aux magistrats et personnels de juridiction des fonctionnalités ciblées d'aide à la synthèse et à la rédaction, au plus près des réalités de terrain. D'autres cas d'usage viendront progressivement enrichir cette feuille de route, construite à partir des besoins exprimés par les agents eux-mêmes.

Afin d'accompagner cette transformation dans la durée, un observatoire de l'IA, instance indépendante placée auprès du garde des Sceaux, sera prochainement installé. Il assurera un suivi éthique des usages et de leur impact sur l'évolution des métiers, tout en conduisant une veille scientifique régulière sur les technologies émergentes. Enfin, le ministère a engagé un dialogue social approfondi afin d'associer pleinement les organisations syndicales à cette transformation majeure pour l'avenir des métiers de la Justice.